



RÈGLEMENT D'EXAMEN

Certificat AZEK Digitalisation dans l'industrie financière.

1 AZEK certificat Digitalisation dans l'industrie financière

Pour obtenir le certificat « Digitalisation dans l'industrie financière » délivré par l'AZEK, les candidats doivent suivre l'intégralité du programme Digitalisation et démontrer qu'ils possèdent des connaissances suffisantes en passant avec succès l'examen Digitalisation basé sur le syllabus Digitalisation.

2 Examen

Tous les candidats inscrits au cours AZEK Digitalisation sont admis à l'examen. L'examen couvre l'ensemble du syllabus du cours Digitalisation et a une durée de 60 minutes.

Pour réussir l'examen, les candidats doivent obtenir au moins 65 % du nombre de points maximum.

3 Format de l'examen

L'examen se déroule en ligne et a lieu deux fois par an dans la langue du cours concerné. Les questions de l'examen sont sous forme de questions à choix multiples.

4 Matériel autorisé

Un ordinateur est autorisé pour passer l'examen en ligne. L'examen se déroule selon le système "open-book", c'est-à-dire que les aides sur papier et sous forme électronique (exclusivement hors ligne et enregistrées localement) sont autorisées. Les interrogations sur Internet ainsi que l'utilisation d'autres appareils tels que les téléphones portables, les tablettes, etc. ne sont pas autorisées. De même, les chats ou similaires ainsi que toute autre forme de communication ne sont pas autorisés.

Le temps nécessaire aux surveillants pour vérifier les dispositions ci-dessus n'est pas déductible, ce qui signifie que la durée de l'examen ne sera pas modifiée à cause d'une vérification.

La violation d'une des dispositions ci-dessus peut entraîner l'exclusion de l'examen.

5 Organisation

Toutes les tâches liées à l'examen et à la délivrance du certificat sont confiées à la Commission d'examen de l'AZEK.

6 Inscription à l'examen, retrait, répétition

1. Le formulaire d'inscription à l'examen est envoyé par e-mail aux participants du cours Digitalisation généralement 1 mois ou, au plus tard, 3 semaines avant l'examen.
2. Les annulations doivent parvenir à l'AZEK par e-mail au plus tard deux semaines avant l'examen. Les retraits ultérieurs ne sont possibles que s'il y a une raison excusable. Les raisons excusables sont la maternité, la maladie et l'accident, le décès dans l'entourage proche, le service militaire, de défense civile ou civil imprévu. Le retrait doit être communiqué immédiatement à l'AZEK par e-mail et accompagné de justificatifs.
3. En cas d'échec, l'examen peut être répété au maximum deux fois.

7 Coût

Le coût de la première tentative d'examen est inclus dans le prix du cours. Une taxe d'examen de 150 CHF doit être acquittée pour chaque reprise de l'examen. Les personnes qui ne réussissent pas l'examen n'ont pas droit à un remboursement.

8 Résultat de l'examen

Les informations comprennent les mentions "réussi" ou "échoué" ainsi que les points obtenus en % du nombre de points maximum.

9 Recours juridique

Un recours contre le résultat de l'examen « échoué » peut être déposé auprès de la Commission d'examen de l'AZEK dans les 30 jours suivant la communication des résultats de l'examen. L'appel doit contenir la demande d'appel et les raisons de l'appel. La Commission d'examen de l'AZEK prend une décision définitive sur l'appel. La commission d'examen de l'AZEK peut retirer un certificat de l'AZEK qui a été obtenu illégalement.

Le droit de consulter l'examen existe pendant le délai de recours de 30 jours ainsi que pendant la procédure de recours-. Les candidats qui ont réussi l'examen n'ont en principe pas le droit de le consulter.

Ce règlement d'examen entre en vigueur le 10.05.2023.

Bülach, le 10.05.2023

Dr. Andreas Jacobs

CEO AZEK

Adrian Blotny

COO AZEK